Déjeuner avec Patrick Nicolet, directeur d'Y-Parc

Autor(en): **Petit-Pierre, Marie-Christine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **64 (1991)**

Heft 6

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-129188

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DÉJEUNER AVEC... PATRICK NICOLET, DIRECTEUR D'Y-PARC

La liberté prise à l'égard des questions fait que l'interview a pris la forme d'un article relatant notre discussion (réd.)

Le Centre d'Entreprise et d'Innovation, le premier bâtiment du Parc technologique, inauguré officiellement le 23 avril 1991 à Yverdon-les-Bains. Une première en Suisse pour un outil de développement efficace au service des entreprises innovatrices.

POLITIQUE DU *BOTTOM UP*

Le centre d'Entreprise et d'Innovation (CEI) d'Y-Parc a ouvert ses portes le 23 avril, levant le voile sur la première cité technologique suisse. Il assure également la coordination du RTS (Réseau Scientifique et technologique de l'ACCES – Association intercantonale pour la concertation et la coopération économique).
Mais avant d'être une société qui manipule les initiales avec virtuosité, le CEI représente la première étape du développement d'Y-Parc, son cœur. Un très beau cœur de métal blanc, situé à la sortie sud d'Yverdon. Le bâtiment, dont le coût de 20 millions a été pris en charge par l'Etablissement cantonal d'assurance-incendie, semble être le gardien des cinquante hectares promus à l'extension du parc technologique.
Patrick Nicolet, le jeune directeur d'Y-Parc, parle de ses projets à HABITATION, au cours d'un repas à la cafétéria du centre. Détail qui a une importance toute symbolique. Car les architectes yverdonnois du groupe Y et l'ingénieur Pierre-Alain Ruffieux ont accordé une grande importance à la cafétéria. Elle doit jouer le rôle de point de rencontre entre le public et les entreprises qu'abrite le bâtiment.
«Ce bâtiment, le premier d'Y-Parc, a été conçu autour d'un hall central de 360 m², qui est un peu notre «place du village». Nous espérons ainsi favoriser les échanges informels entre les entreprises.»
L'originalité du bâtiment, qui offre 5800 m² d'espace industriel, tient surtout dans sa conception modulaire. Il est en effet composé de 80 modules de 60 m². Chacun d'eux pouvant servir d'espace de travail pour quatre à six personnes. Il suffit de 24 h pour rendre les locaux opérationnels.

UNE NURSE POUR LES JEUNES ENTREPRISES

Les clients du CEI se voient offrir la possibilité de louer un ou plusieurs modules. Ceci pour le prix, par unité, de 25'000.- francs par an. Cette somme comprend l'équipement, le parking et surtout des services intégrés qui touchent au «nursing».
«Les personnes étrangèes qui désirent monter une entreprise sont souvent déconcertées lorsqu'elles sont confrontées au système suisse, dont elles ne connaissent pas forcément toutes les subtilités. Nous nous occupons donc des contacts avec l'extérieur. Il faut savoir que le taux de faillite des sociétés qui démarrent est de 50%. Lorsqu'elles se trouvent dans le cadre d'un parc technologique, ce chiffre est beaucoup plus bas. Elles sont conseillées, entourées et bénéficient de l'apport des autres entreprises qui en font partie.
Parmi nos services, il y a, par exemple, la connexion avec un réseau informatique local, la mise en relation avec d'autres entreprises du CEI, la recherche de partenaires ou compétences, notamment via le RTS. Nous vendons du temps.»
Le but social du CIE est le développement économique dans la technologie. Il n'y a pas de règlement d'admission.

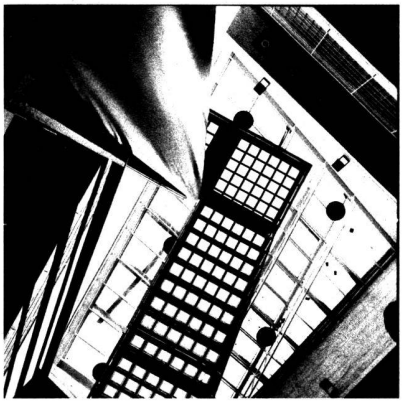

Une conception modulaire très flexible et une technicité adaptée aux besoins des entreprises innovatrices pour un espace «à la carte», offrant un ensemble d'infrastructures et d'équipements fonctionnels dans les 24 heures.

BOTTOM UP

«C'est l'arbitraire qui guide notre choix, car nous tenons avant tout à nous adapter à la conjoncture. Cet axiome de départ implique une souplesse, qui est le garant de notre dynamisme. Il faut être conscient que notre environnement change très vite. La hiérarchie même, à l'intérieur de notre réseau, est fluctuante, c'est le meilleur qui s'impose. Nous ne voulons pas nous enfermer dans une réglementation lourde, nous voulons être libres de réaliser.
Nous avons constitué une société anonyme au capital de 3,2 milions pour mettre sur pied, en 1987, le modèle d'Y-Parc et le mettre en œuvre. Les actionnaires du projet sont à 75% des privés (banques, assurances) et à 25% des fonds publics (les huit cantons de l'ACCES).»
Le CEI se veut une «couveuse d'entreprises», selon les termes employés par le Conseiller d'Etat Jacques Martin, lors de l'inauguration officielle.
Cette façon quasi «hôtelière» de concevoir un parc technologique a de quoi étonner, même en Suisse!

PETIT LEXIQUE

Le **Parc Scientifique** est un site de plusieurs hectares à proximité immédiate d'un centre scientifique ou technique (université, école d'ingénieurs, institut, etc.), dont la vocation est d'accueillir des entreprises souhaitant collaborer étroitement avec ce centre. Les promoteurs du Parc ont pour objectif de favoriser le «transfert de technologies».
Exemples : le Parc Scientifique de Cambridge en Angleterre, le Parc Scientifique de Dortmund en Allemagne et le Parc Scientifique de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne à Ecublens.

Le **Parc Technologique** est un site de plusieurs hectares ayant pour vocation d'accueillir des entreprises qui consacrent une part importante de leurs activités à la recherche et au développement, en liaison avec un ou plusieurs centres scientifiques ou techniques. Les promoteurs du Parc ont alors pour objectif d'obtenir des effets dits de «synergie».
Exemples : le Research Triangle Park de Caroline du Nord aux USA, le Parc de Sophia-Antipolis dans le Sud de la France et le Parc Technologique de Suisse latine à Yverdon-les-Bains.

La **Technopole** est une ville de plus de 100'000 habitants, qui a choisi le domaine technologique (science et industrie) comme priorité de développement économique.
Exemples : Montpellier L.R. Technopole (Cap Alpha, Euromédecine, Agropolis, Parc du Millénaire, Héliopolis), Nantes Atlanpole (agro-alimentaire, informatique, nouveaux matériaux, génie médical) et Technopole Metz 2000 (télécommunications, informatique, électronique, électrotechnique).

Le **Technopôle** recouvre deux conceptions :
— soit il reprend certains des objectifs des parcs scientifiques ou technologiques, mais à l'échelle d'un ou de quelques bâtiments et est généralement orienté sur une technologie spécifique.
Exemples : les projets de Technopôle de Martigny, piloté par le Centre de recherche et d'enseignement en énergie et technique municipales (CREM) et le Technopôle de la ville de Berne (télécommunications).
— soit il s'agit d'un regroupement d'entreprises, dans la dynamique d'un ou plusieurs industriels en forte croissance, qui jouent un rôle de chefs de file.
Exemples : le Centre de technologies nouvelles (CTN) à Genève, le Technopôle à Sierre.

Le **Business Park** accueille indifféremment sur un même site des activités du secteur tertiaire et offre aux entreprises divers services de logistique. Son seul point commun avec les modèles précédents est l'aspect immobilier.
Exemples : le Universal Business Park de Lausanne et l'International Business Park d'Archamps en France.

Le **Business Center** est au Business Park ce que le Technopôle est au Parc scientifique et technologique.
Exemples : les World Trade Centers de New York, Genève, etc.

Le **Futuroscope** est un concept hybride composé à la fois d'éléments d'un parc technologique, voire d'un Business Park, et d'éléments de parcs d'attractions du type Epcott Center à Orlando en Floride ou Cité des Sciences de la Villette à Paris.
Exemples : le Futuroscope de Poitiers en France et le projet de Futuroscope de Collombey-Muraz en Valais.

Tous les autres : Centre artisanal et technologique, High-tech center, Science park, etc., sont de simples récupérations immobilières d'un concept marketing porteur.

«Parc Scientifique et Technologique, Y-Parc» est une société anonyme de droit privé, dont le but est le développement économique dans le domaine technologique, au profit d'une vaste région en Suisse.
Concrètement, elle travaille sur trois axes :
— promouvoir un parc scientifique et technologique;
— coordonner un réseau de transfert de technologies;
— soutenir de nouveaux services orientés vers l'industrie.

QUATRIÈME GÉNÉRATION

«Nous sommes à Yverdon dans un parc technologique de la quatrième génération: la zone industrielle étant la première. Les pionniers de Sophia Antipolis et du Berkeley Park, la deuxième. Et la troisième s'est développée dans les années 70 à 80, durant lesquelles il ne s'est pas passé grand-chose. Elles sont toutees fondées sur le *technology push*.
Notre intention n'est pas de créer un ghetto technologique, mais bien un site-pilote, générateur de nouvelles entreprises de pointe. Nous misons sur un objectif qualitatif, et non quantitatif.»
Les promoteurs d'Y-Parc désirent favoriser des entreprises peu polluantes, consommant peu d'énergie, à forte valeur ajoutée.
Enfin, ils ne conçoivent pas leur cité sur un modèle mixte, genre campus. L'idée est plus d'utiliser l'infrastructure existant à Yverdon, du secrétariat aux hôtels.

VISION D'AVENIR?

On peut se demander quel impact – esthétique, économique et écologique – aura Y-Parc lorsqu'il se sera étendu sur les cinquante hectares dont il dispose.

La ligne développement typiquement suisse du *Bottom up* a l'avantage de la souplesse. Mais l'absence de plan directeur quant à l'extension d'un projet de cette importance paraît quelque peu légère. Il serait urgent d'aviser!

Marie-Christine Petit-Pierre